https://www.radepont.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie de Radepont

5 place Maurice-Pierre-Vallette 27380 Radepont
02 32 49 17 17 Contacter par mail